

Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

Italie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 27 octobre 2014

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer chaleureusement M. le Ministre Lapo Pistelli et toute la délégation italienne.

La France salue le haut degré de réalisation de l'Italie en matière de droits de l'Homme et son engagement constant en faveur de la promotion des droits de l'Homme partout dans le monde et tout particulièrement dans l'enceinte du Conseil des droits de l'Homme. Elle salue notamment la ratification par l'Italie du protocole facultatif à la convention contre la torture.

La France souhaiterait faire les 4 recommandations suivantes à l'Italie :

1) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées,

2) Adopter des mesures permettant de mettre fin à toutes les discriminations, en particulier les discriminations hommes/femmes dans le monde professionnel,

3) Se doter d'une Institution nationale des droits de l'Homme conforme aux principes de Paris,

4) Et adopter des mesures additionnelles pour prévenir toute forme de traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'encontre des personnes en détention.

Je vous remercie./.